



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 Février 2021

COMPTE RENDU DE SEANCE

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord convoqué, en session ordinaire, après convocation légale, s'est réuni le 2 Février 2021 à 20h30 sous la présidence d'Auguste FLORIO.

Compte-tenu de la situation sanitaire, plusieurs possibilités étaient proposées aux conseillers communautaires pour assister à cette séance :

- En présentiel à la Salle des Fêtes de Monflanquin,
- En visioconférence sur inscription à la médiathèque de Cancon avec droit de vote,
- En visioconférence depuis leur domicile sans droit de vote.

Compte-tenu de cette même situation sanitaire, la participation du public ne pouvait pas être acceptée. Aussi, une page Facebook avait été créée pour la retransmission de ce conseil communautaire.

<https://www.facebook.com/Conseil-Communautaire-de-la-ccbhap-105223518092984>

Date de convocation : 25 Janvier 2021
Nombre de délégués en exercice : 61
Délégués présents à l'ouverture de la séance : 56

Présents Salle des Fêtes de Monflanquin : **BEUGAS** (Brigitte PAYERAS), **BOUDY DE BEAUREGARD** (Isabelle ANDRAC), **BOURNEL** (Agnès COUDERC), **CANCON** (Elisabeth PICHARD, Monique PENON, Bernard GIROU), **CASTELNAUD DE GRATECAMBE** (Gilbert SERRES), **CASTILLONNES** (Pierre SICAUD, Sébastien MAURES, Bernadette TOUQUETTE), **CAVARC** (Laurent DELPECH), **DEVILLAC** (Frédéric LEDUN), **FERRENSAC** (Jean-Pierre PAILLE), **GAVAUDUN** (Adrien TEYSSEDOU), **LA SAUVETAT SUR LEDE** (Françoise LABORDE, Aldegonde CAILLOUX), **LACAUSSADE** (Jean-Paul DESTIEU), **LALANDUSSE** (Christian DIEUDONNE), **LE LAUSSOU** (Max LEMARCHAND), **LOUGRATTE** (Pierre VERNET), **MAZIERES-NARESSE** (Jean-Paul PAPE), **MONBAHUS** (Jean-Marie GARY, Bernard CAMPAS), **MONFLANQUIN** (Béatrice BAUDON, Henri CORBEL, Christine GONZATO ROQUES, Patrick FERRE, Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO, Laurence MARQUIS), **MONSEGUR** (Jeanine JOURDANE), **MONTAGNAC SUR LEDE** (Yvon SETZE), **MONTAUT** (Mathieu FLANDROIS), **PAILLOLES** (Henri MATTANA), **PAULHIAC** (Marcel CALMETTE), **RAYET** (Aimé BERTHOLOM), **RIVES** (Alain VERGNIAUD), **SAINT AUBIN** (Guy POUUEY MIDANETTE), **SAINT ETIENNE DE VILLEREAL** (Serge BATAILLE), **SAINT EUTROPE DE BORN** (Jocelyne COLLIANDRE), **SAINT MARTIN DE VILLEREAL** (Guy PAGES), **SAINT MAURICE DE LESTAPEL** (Marie-Christine BICHE), **SALLES** (Janik CAZETTE), **SAVIGNAC SUR LEYZE** (Florent LAMBERT), **TOURLIAC** (Viviane CHABRONNERIE), **VILLEREAL** (Guillaume MOLIERAC, Françoise LAURIERE, Rolande PITON).

En visioconférence depuis la médiathèque de Cancon : **CAHUZAC** (Jean-Pierre TESTUT), **CANCON** (Carole ROIRE), **MONTAURIOL** (Stéphane MARTIN), **SAINT QUENTIN DU DROPT** (Frédéric PERLETTI), **SERIGNAC PEBODOU** (Guillaume GUERIN).

Absent excusé : **DOUDRAC** (Jacques BERTRAND)

Absents ayant donné pouvoir : **CASTILLONNES** (Christian FERULLO donne pouvoir à Jean-Pierre TESTUT), **SAINT EUTROPE DE BORN** (Emilie TORNIER donne pouvoir à Jocelyne COLLIANDRE), **VILLEREAUX** (Jean-Jacques CAMINADE donne pouvoir à Guillaume MOLIERAC)

En visioconférence depuis son domicile sans droit de vote : **MOULINET** (Georges Robert PINIELLO)

Secrétaire de séance : Agnès COUDERC

Ordre du jour :

1. **Présentation de l'action de la régie Vallée du Lot**
2. **Renouvellement convention OCAD3E lampes usagées et D3E**
3. **Restitution commission Mobilité**
4. **Rappel du projet Urbanisme : Opération de Revitalisation de Territoire**
5. **Modification des statuts et de l'intérêt communautaire**
 - a) **Modifications des statuts : Politique du logement & Cadre de Vie**
 - b) **Modifications des statuts : Mobilité**
6. **Renouvellement du contrat TEPos avec l'ADEME et la Région**
7. **Participation à la plateforme de rénovation énergétique du CAUE**
8. **MSP Castillonnès : achat du terrain à la commune de Castillonnès**
9. **Modalités de mise à disposition du public lors de modifications simplifiées du PLUi (art L.123-13-3 du CU)**
10. **Modification simplifiée N°1 du PLUi**
11. **RH – Recours au service civique**
12. **RH – Modification de temps de travail de l'emploi chargé de communication : 17h30 à 21h hebdomadaire**
13. **RH – Création de poste ; remplaçant crèche auxiliaire de puériculture à 28h**
14. **Lancement de la démarche Projet Educatif Communautaire et création d'une commission dédiée**
15. **Augmentation de la capacité d'accueil de l'EAJE de Born**
16. **Modification du règlement fonds de concours**
17. **Validation de la demande de fonds de concours de la commune de Cahuzac**
18. **Information sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner**
19. **Questions diverses**
20. **Temps d'échange communal : Proposition d'un schéma de la prévention incendie**

Brèves de la CCBHAP

M. le Président revient sur l'annulation de la conférence des maires en raison du contexte sanitaire et informe l'assemblée que celle-ci sera reprogrammée dès que possible.

M. Agnès COUDERC revient sur la délibération de la mairie de Castillonnès pour la vente du terrain de la MSP, ainsi que le travail mené avec les architectes afin d'optimiser l'espace et l'adapter aux professionnels.

Mme Elisabeth PICHARD revient elle sur la fermeture de l'école de Musique suite à des cas COVID19. Elle précise que les cours se poursuivent en visio. Elle présente ensuite M. Tony DI MASCIO arrivé depuis le mois de janvier à la tête du service Lecture Publique.

M. Tony DI MASCIO se présente et revient sur le diagnostic du service et sur les projets à mener ainsi que le développement du service.

M. Laurent DELPECH rappelle que l'agent dédié aux espaces verts a débuté au 4 Janvier 2021, la vente des tracteurs épareuses anciens, et le choix du marché 2021-2023 pour le calcaire attribué à la carrière de Montcabrier (le prix ayant augmenté de 9000 €), pour la diorite la carrière Thiviers (le prix ayant augmenté de 19 000€). M. Laurent DELPECH présente ensuite la création d'une commission voirie et ses missions (service, financement, équilibre des coûts,...). Il précise que l'assemblée sera interrogée sur les élus intéressés au prochain conseil.

M. le Président précise que cette commission n'a pas encore été créée dans l'attente de la clôture d'autres commissions.

M. le Président présente ensuite M. GAGNAC et M. TAILLARDAT, pour la Régie Vallée du Lot.

1. Présentation de l'action de la régie Vallée du Lot

M. TAILLARDAT présente la régie Vallée du Lot, sa mission d'insertion, ses trois pôles d'activité essentielle (espace vert, propreté urbaine et réemploi).

M. GAGNAC prend ensuite la parole pour préciser les actions de cette structure d'insertion, par l'activité économique conventionnée, par l'Etat. Il précise l'objectif de travailler sur le territoire communautaire avec le public « cible » du territoire. Il revient sur l'historique et les objectifs de la Régie Vallée du Lot. Il revient ensuite sur l'état des lieux actuel de la Régie Vallée du Lot, son fonctionnement, ses agents, l'activité de production, l'accompagnement socio-professionnel avec pour objectif l'emploi durable dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie.

M. GAGNAC présente ensuite la mission de collecte des biodéchets, en « local » afin de réduire les coûts mais aussi de faire entrer les salariés dans l'entreprise dans le but de la réinsertion. 35 salariés sont accueillis à l'heure actuelle, pour une moyenne de 18 mois. Il présente ensuite le cercle vertueux que représente cette mission à l'échelle de la Communauté de Communes, répondre à un besoin de la Communauté de Communes auquel elle ne peut pas répondre, permettre la « réinsertion » et donner les moyens aux personnes de s'en sortir par elle-même. Il fait un bilan chiffré de l'activité : pour 1 euro investi par l'Etat dans la Régie Vallée du Lot, c'est 2,5 euros reversés sur le territoire.

Mme Maryse AUROUX revient sur le fonctionnement proposé par la Régie Vallée du Lot dans le cadre de la collecte et du traitement des biodéchets, comme une solution notamment pour les personnes ne pouvant pas avoir de composteur. Ceux-ci apporteraient leurs biodéchets sur un Point d'Apport Volontaire indépendant de ceux existants. Cette solution fait suite à plusieurs tests de « composteurs de quartier » dont la mise en œuvre et le suivi se sont avérées difficiles. Cette solution permettra également de rencontrer les « gros producteurs » produisant des biodéchets pour que ces déchets puissent également être collectés et traités afin de les détourner des ordures ménagères résiduelles. La réflexion en lien avec la Régie Vallée du Lot s'articule autour de ces axes.

Mme Christine GONZATO-ROQUES met en avant le fait qu'en plus du service recherché et apporté par la Régie Vallée du Lot, celle-ci anime une réelle économie locale et permet une activité d'insertion socio-professionnelle.

M. Patrick FERRE explique qu'il a rencontré M. GAGNAC, dans le cadre d'un partenariat possible avec la mairie de MONFLANQUIN et salue le fait que l'on puisse parler d'insertion sur le territoire. Il interroge ensuite l'intervenant sur sa présence dans le secteur concurrentiel.

M. GAGNAC précise les modalités d'insertion dans le secteur concurrentiel qui associe la mise en valeur des parcours d'insertion de leurs employés tout en étant vigilant à ne pas mettre en péril les entreprises existantes du territoire.

M. Patrick FERRE précise son intérêt pour le sujet dans le cadre de son ancienne activité professionnelle. Il s'agit ici d'étendre le territoire d'action de la Régie Vallée du Lot et de conforter une structure existante, mais une structure d'insertion à l'échelle du territoire intercommunal pourrait être envisagée.

M. le Président remercie M. TAILLARDAT et M. GAGNAC pour leurs interventions.

2. Renouvellement convention OCAD3E lampes usagées et D3E (délibérations n°2021-01 et 02)

M. Guillaume MOLIERAC revient sur l'historique de la délibération, et la nécessité en réalité de prendre deux délibérations distinctes, une première pour les lampes usagées et une seconde pour les déchets électroniques.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, de conventionner avec l'OCAD3E pour la reprise des lampes usagées à partir du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 6 ans.

M. le Président demande de délibérer sur la convention concernant la reprise des déchets électriques et électroniques, cette convention a une durée de 1 an.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, de conventionner avec l'OCAD3E pour la reprise des déchets électriques et électroniques pour une durée de 1 an.

3. Restitution commission Mobilité

Mme Elisabeth PICHARD remercie les conseillers communautaires qui se sont investis dans cette commission. Elle précise que la compétence doit être prise dans son entièreté mais que les actions menées peuvent être définies par la collectivité. Dans le cas où la CCBHAP ne prenait pas la compétence mobilité, celle-ci aurait été exercée de plein droit par la Région Nouvelle-Aquitaine. Le transport scolaire, au vu de la complexité, sera toujours géré à la Région.

L'engagement à prendre cette compétence est défini à minima par la tenue d'une réunion par an avec les partenaires.

Mme Elisabeth PICHARD précise ensuite le diagnostic et notamment l'omniprésence de la voiture individuelle, les distances effectuées en voiture ainsi que les publics.

M. Glenn VIOLLET met en avant le fait que des déplacements, de petites distances sont effectués en voiture et que cela doit entraîner une réflexion de la part de la collectivité.

Mme Elisabeth PICHARD présente ensuite les différents partenaires dans le cadre de la mise en place de la mobilité ainsi que les dispositifs existants qui ne sont pas forcément visibles à l'heure actuelle. Cette information sera diffusée à l'échelle du territoire. Elle fait ensuite le lien nécessaire entre mobilité active et tourisme.

M. Glenn VIOLLET met avant les préoccupations en lien avec la sécurité routière pour le passage à la mobilité active.

Mme Elisabeth PICHARD met ensuite en exergue la notion de santé liée aux mobilités actives.

M. Glenn VIOLLET revient sur la réussite du prêt de vélo électrique, ayant abouti à terme sur l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique dans la quasi-totalité des cas.

Mme Elisabeth PICHARD revient ensuite sur les enjeux et les évolutions nécessaires en lien avec la ligne de bus existant mise en place par la Région (communication, signalisation des arrêts,...)

Mme Carole ROIRE interroge Mme Elisabeth PICHARD sur les moyens de communication des dispositifs existants.

Mme Elisabeth PICHARD précise que les canaux de communication n'ont pas encore été arrêtés mais qu'ils seront très probablement par le biais des canaux habituels mais cela doit être mis en place.

M. Marcel CALMETTE présente ensuite ses échanges avec la Région dans le cadre de la mise en place de la ligne de bus et du manque de communication autour de ce nouveau moyen de transports sur le territoire. Il informe ensuite l'assemblée qu'il a demandé la tenue d'une réunion à ce sujet afin de valoriser et d'optimiser les utilisations de ce moyen de transport. La desserte de la commune de Cancon sera également abordée lors de cette réunion.

Mme Elisabeth PICHARD présente ensuite les propositions d'actions de la part de la CCBHAP dans le cadre de la prise de compétence « Mobilité » autour de 4 réunions de la commission :

- Présentation de la compétence
- Diagnostic du territoire
- Mobilité sociale
- Mobilité active.

M. Glenn VIOLLET précise que pour plusieurs de ces actions, des réflexions ont déjà été menées dans le cadre du contrat TEPos. Il s'agit donc d'une continuité.

Mme Christine GONZATO-ROQUES met en avant la question de la concertation déjà largement abordée par le café partenaire mobilité mis en place par le Département sur laquelle il est souhaitable de s'appuyer.

Mme Elisabeth PICHARD précise que cette action sera menée en continuité des réflexions du café partenaire et en partenariat avec celui-ci.

4. Rappel du projet Urbanisme : Opération de Revitalisation de Territoire

M. le Président, rappelle la candidature des 4 bourgs centres, conjointement pour le programme Petites Villes de Demain. Il précise l'avancée de ce dossier, notamment la préparation de la signature de la convention d'adhésion pour laquelle les 4 communes travaillent aujourd'hui. Il met ensuite en perspective la fonction de « porte d'entrée » de Petites Villes de Demain (PVD) pour une Opération de Revitalisation de Territoire, qui concernera l'ensemble des communes du territoire.

M. Jean-Marie GARY précise que cette convention doit être signée de préférence avant la fin mars. Il précise ensuite que, dans ce cadre, la compétence habitat doit être prise. En effet, la convention est modulable mais la compétence habitat est impérative.

Mme Laurence MARQUIS informe l'assemblée de la visite de Joël Giraud, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité, qui visitera Nérac, Puymirol, Dausse,... Elle met en avant son regret de ne pas le voir présent sur les quatre cantons.

M. Marcel CALMETTE présente lui-même son regret de ne pas en avoir été informé et propose que contact soit pris avec les organisateurs afin d'ajouter notre territoire à la liste des visites.

Mme Laurence MARQUIS précise qu'elle a porté cette information à la connaissance du conseil municipal de MONFLANQUIN lors d'une de ses séances.

M. Sébastien MAURES informe l'assemblée que le territoire des 4 cantons n'a pas été fléché dans le cadre de la visite du secrétaire d'Etat au vu de la densité de celle-ci et la complexité de l'organisation.

Mme Françoise LAURIERE interroge l'assemblée sur les obligations liées à PVD pour la CCBHAP, notamment dans le cadre de la compétence habitat.

M. le Président précise les avantages financiers notamment dans le cadre du financement du chef de projet, qui peut intervenir dans le cadre d'un poste existant. Il précise ensuite qu'il s'agit d'une porte d'entrée pour une multitude de financement de projet.

Mme Monique PENON s'interroge sur l'articulation entre les projets envisagés dans le cadre de la compétence Habitat et ceux déjà existants sur le territoire, menés avec des bailleurs sociaux.

M. Glenn VIOLLET précise qu'une compétence engage la collectivité sur l'intérêt communautaire qui est fixé par le conseil communautaire. Dans le cadre de la compétence habitat, il est proposé que la collectivité agisse dans le cadre de dispositifs programmés (OPAH, OPAH RU ou PIG).

Mme Marie-Paule EVEILLARD précise que ce programme permettra d'enclencher une étude afin de définir les grands enjeux de la collectivité dans le cadre de l'habitat afin d'agir le plus efficacement possible.

5. Modification des statuts et de l'intérêt communautaire (délibérations n°2021-03 à 2021-06)

M. Le président rappelle les étapes d'une modification des statuts :

Etape 1 : Le conseil délibère sur une modification des statuts.

Etape 2 : Les communes sont notifiées de cette modification de statuts et doivent délibérer sur le sujet.

Etape 3 : Après 3 mois, si les communes ont délibéré majoritairement favorablement sur la modification des statuts, celle-ci est acceptée.

Etape 4 : Après réception de l'arrêté préfectoral actant la modification, la communauté de communes peut exercer la compétence inscrite dans ses statuts

Une fois ces étapes effectuées, les compétences souhaitées pourront être exercées par la communauté de communes.

Pour ce qui est de l'intérêt communautaire, il est indépendant de la délibération sur la prise de compétence et peut être défini par le conseil communautaire seul.

M. le Président rappelle que les communes doivent uniquement délibérer sur la modification des statuts et pas sur l'intérêt communautaire qui découle des compétences qui seront adoptées.

M. le Président présente la compétence qui s'inscrit dans le bloc des compétences optionnelles. Il est demandé au Conseil Communautaire de valider la modification des statuts en incluant la compétence optionnelle : Politique du logement & Cadre de Vie.

Monsieur le Président propose de délibérer sur la modification des statuts afin que ces derniers incluent la compétence optionnelle : Politique du logement et Cadre de vie

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, par 1 Abstention 58 Pour, d'inclure la compétence optionnelle : Politique du logement et Cadre de vie dans les statuts de la communauté de communes.

M. Glenn VIOLLET précise que la seconde délibération, qui va être proposée à l'assemblée, concerne la définition de l'intérêt communautaire afin que les deux compétences, mobilité et politique du logement et cadre de vie puissent être mises en œuvre suite aux 3 mois de consultations des communes.

M. le Président propose ensuite au vote, la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Politique du Logement et cadre de vie.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à 1 Abstention 58 Pour, de définir l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Politique du logement et cadre de vie tel que celle-ci soit exercée dans le cadre des dispositifs programmés.

M. le Président propose ensuite de délibérer sur la modification des statuts en incluant la compétence optionnelle : Mobilité.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, d'inclure la compétence optionnelle : Mobilité dans les statuts de la communauté de communes.

M. le Président revient sur les actions définissant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Mobilité.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, de définir l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Mobilité comme suit :

- concertation sur les orientations mobilités du territoire
- cartographie des liaisons vélos entre les communes du territoire
- création d'un schéma vélo et piéton sur la CCBHAP
- création et harmonisation de la signalétique de mobilité active
- constitution d'une politique de sport / santé autour de la mobilité active
- actions de sensibilisation et de pédagogie sur la mobilité active.

6. Renouvellement du contrat TEPos avec l'ADEME et la Région (délibération n°2021-07)

M. Vincent GOUYOU met en avant l'exception de la CCBHAP concernant un renouvellement du financement TEPos à l'échelle de la Région (seuls 3 territoires ont été renouvelés). Il précise que cela représente un montant de 72 000€ sur 3 ans.

M. Marcel CALMETTE salue le travail M. Glenn VIOLLET pour ce renouvellement. Il adresse ensuite tous ses encouragements à Vincent pour honorer la confiance faite à notre territoire.

M. Glenn VIOLLET précise que le financement se répartit de manière différente mais permet le financement d'un chargé de mission et que l'investissement sera financé via d'autres dispositifs.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, de renouveler le contrat TEPos avec l'ADEME et la Région pour une durée de 3 ans.

7. Participation à la plateforme de rénovation énergétique du CAUE (délibération n°2021-08)

M. Vincent GOUYOU présente l'intérêt de la plateforme SARE pour renseigner les habitants de la communauté de communes tout en libérant du temps d'animation pour d'autres missions et en restant un interlocuteur local et identifié. Cela permettra d'orienter les habitants vers les solutions qui leur correspondent le mieux. Il précise également que les bâtiments communaux seront intégrés à cette convention comme actuellement. Pour résumer, il s'agit d'un accompagnement supérieur pour un coût équivalent.

M. le Président propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, d'adhérer par convention à la plateforme SARE.

8. MSP Castillonnès : achat de terrain à la commune de Castillonnès (délibération n°2021-09)

Mme Agnès COUDERC présente la décision prise par la commune de Castillonnès, par délibération en date du 14/12/2020, de vendre la parcelle AD 916 pour un euro à la CCBHAP. Il s'agit de la parcelle sur laquelle va être implantée la MSP. La délibération proposée ce soir comportera également l'ensemble des éléments administratifs nécessaires pour finaliser cet achat (signature des actes,...).

M. le Président précise que la signature est déléguée à Mme Elisabeth PICHARD car cette vente sera réalisée sous la forme d'un acte administratif. A ce titre il sera établi par ses soins et devra donc être signé par la 1^{ère} Vice-présidente.

Mme Carole ROIRE remercie la mairie de Castillonnès.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, d'acquérir à la commune de Castillonnès la parcelle cadastrée section AD n°916 d'une superficie de 1588m² pour la somme de 1 €.

9. Modalités de mise à disposition du public lors de modifications simplifiées du PLUI (art L.123-13-3 du CU) (délibération n°2021-10)

M. Jean-Marie GARY revient sur les différentes modalités de communication et de mise à disposition du public dans le cadre des modifications du PLUi.

Mme Marie-Paule EVEILLARD précise qu'il s'agit d'une délibération qui présente les moyens de mise à disposition du public qui seront utilisés pour l'ensemble des modifications mises en œuvre durant toute la durée de vie du PLUi.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, d'approuver les modalités de mise à disposition du public des dossiers de modifications simplifiées qui seront engagés à l'avenir.

10. Modification simplifiée N°1 du PLUi (délibération n°2021-11)

M. Jean-Marie GARY revient sur l'historique de l'emplacement réservé sur la commune de Cancon dont la modification a fait l'objet d'un protocole d'accord transactionnel ainsi que sur l'erreur matérielle mise en avant sur la commune de Savignac sur Leyze. Ce site d'une ancienne carrière permettrait la mise en place d'un parc photovoltaïque au sol dans le cadre d'un site d'ores et déjà artificialisé. La protection de la trame verte sera maintenue.

Mme Marie-Paule EVEILLARD précise que cette modification est autorisée car dans l'ensemble des documents du PLUi (rapport de présentation, Plan d'Aménagement et de Développement Durable,...) la volonté des élus de permettre l'installation de photovoltaïques au sol dans des secteurs déjà artificialisés ont été affichés.

M. le Président propose ce point au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, de prescrire la modification simplifiée N°1 du PLUi.

11. RH - Recours au service civique (délibération n°2021-12)

M. le Président précise qu'il s'agit d'ouvrir cette possibilité. Le recours au service civique est envisagé dans le cadre de la sensibilisation concernant le service environnement.

Mme Maryse AUROUX complète cette information en précisant qu'il s'agirait de faire de la sensibilisation, ce printemps, concernant le traitement des déchets verts afin de les détourner de la déchetterie et ainsi réduire les coûts de traitement. Ces interventions permettront de mettre en avant le rapport « gagnant/gagnant », pour le jardin, pour l'utilisateur et pour la collectivité.

Mme Cathy ROSIER précise qu'il s'agit d'autoriser la collectivité à faire une demande d'agrément afin de pouvoir mettre en œuvre des services civiques.

M. le Président propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, d'autoriser le recours au service civique et de signer l'ensemble des documents inhérents à cette disposition.

12. RH – Modification de temps de travail de l'emploi de chargé de communication : 17h30 à 21h hebdomadaires (délibération n°2021-13)

M. le Président précise que cette modification est issue du constat fait lors des premiers mois de travail de chargé de communication. Il interroge l'assemblée sur de possibles questions puis propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, de modifier le temps de travail du poste de chargé de communication de 17h30 à 21h.

13. RH – Création de poste : Remplaçant crèche auxiliaire de puériculture à 28 h (délibération n°2021-14)

Monsieur le Président propose de délibérer sur l'ouverture d'un poste de remplaçant crèche auxiliaire de puériculture à 28 h.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, de créer un poste de remplaçant crèche auxiliaire de puériculture pour 28h hebdomadaire.

14. Lancement de la démarche Projet Educatif Communautaire et création d'une commission dédiée (délibération n°2021-15)

M. Matthieu ALBINET présente la démarche Projet Educatif Communautaire, ses objectifs, son financement et ses partenaires, notamment les « Francas » reconnu au niveau départemental et la création de la commission correspondante.

M. Yvon SETZE présente ses interrogations sur la tranche d'âge mise en avant (0-18 ans).

M. le Président précise que les structures de la CCBHAP accueillent des enfants de leur plus jeune âge à l'aube de leur majorité.

M. Matthieu ALBINET revient sur les différents publics cibles des compétences de la CCBHAP : Petite Enfance (0-3ans), Enfance (3-12ans) et Jeunesse (12-18ans).

Mme Françoise LABORDE demande le coût de l'opération et son financement.

M. Matthieu ALBINET répond qu'il s'agira du travail à mener en commission, en ayant pour objectif de mailler l'ensemble des acteurs du territoire agissant auprès des enfants. L'idée est de créer un réseau en s'appuyant sur une association ayant déjà mis en œuvre ce type de projet. 6 interventions de l'association des Francas seront financées par la CAF, au-delà elles seront à la charge de la collectivité.

M. le Président précise qu'il s'agit dans un premier temps de la création d'une commission.

M. Glenn VIOLLET précise, à son tour, qu'il s'agit de s'interroger sur les valeurs transmises aux enfants dans le cadre de leur fréquentation des différentes structures de la CCBHAP.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, de créer la commission autour du Projet Educatif Communautaire.

M. le Président interroge l'assemblée sur les élus souhaitant participer à cette commission.

Mme Elisabeth PICHARD, M. Christian DIEUDONNE, Mme Françoise LAURIERE, M. Jean-Marie GARY, Mme Isabelle ANDRAC, Mme Béatrice BAUDON, M. Jean-Pierre DAUTA, Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET et M. Henri CORBEL se portent volontaires pour travailler sur cette thématique.

15. Augmentation de la capacité d'accueil de l'EAJE de Born (délibération n°2021-16)

M. le Président revient sur la reprise en régie des crèches de Born et de Castillonès, effective depuis le 1er Janvier. Il précise également le recrutement de Mme Marjorie BIRON à Born puisque la directrice n'a pas souhaité poursuivre son activité au sein de la CCBHAP.

Mme Elisabeth PICHARD présente les difficultés de la prise de poste de Mme BIRON, d'un point de vue administratif (les dossiers des agents et des enfants n'ont pas été laissés à disposition de l'équipe par

l'association Vacances Nature) mais aussi d'un point de vue du nombre d'enfants accueillis (au 1^{er} Janvier 19 enfants devaient être accueillis alors que la crèche avait une capacité de 12 enfants). Une augmentation de la capacité d'accueil a donc été demandée et obtenue. Mme Elisabeth PICHARD indique également que M. Christophe DANION a pris la direction de la crèche de Cancon.

Mme Christine GONZATO-ROQUES s'interroge sur la capacité d'encadrement en lien avec l'augmentation de la capacité d'accueil.

M. Matthieu ALBINET précise que la PMI (Protection Maternelle et Infantile) a évalué cette augmentation au nombre de places en dortoir et aux capacités d'encadrement. Le passage en régie avait permis d'augmenter le volume horaire en lien avec la crèche, ce qui a permis d'absorber cette augmentation.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, d'augmenter la capacité d'accueil à 14 de la crèche de Born.

16. Modification du règlement fonds de concours (délibération n°2021-17)

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2020-16 en date du 30/01/2020 fixant les règles d'attribution du fonds de concours à l'investissement Equipements sportifs.

Il indique que plusieurs communes ont signalé que le co-financement pouvait poser problème.

Certains financeurs, même si le projet est porté par la commune, n'attribuent leur aide qu'au club utilisateur.

M. Glenn VIOLLET précise qu'il s'agit d'ouvrir la possibilité de recourir au fond de concours lorsque le club a obtenu un financement autre que celui de la commune ou en complément de celui-ci.

M. Sébastien MAURES alerte l'assemblée sur une difficulté rencontrée avec la fédération de Tennis, qui prend note des projets en début d'année et revient en fin d'année pour les financer ou non. Comment dans ce cas-là les choses peuvent s'organiser ?

M. le Président constate qu'il n'y a en effet eu aucune demande concernant le tennis.

M. Glenn VIOLLET éclaircit ce point en précisant qu'un montant de cofinancement minimum n'a pas été défini et qu'à ce titre le versement d'une petite somme par la fédération de Tennis pourrait être envisagé.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, de modifier le règlement du fond de concours pour que le projet co-financé et/ou dont le club utilisateur a obtenu une aide soit éligible.

17. Validation de la demande de fonds de concours de la commune de Cahuzac (délibération n°2021-18)

M. Jean-Pierre TESTUT présente la problématique à laquelle a été confrontée la commune de Cahuzac, d'un point de vue des vestiaires du club de foot. Il précise que des travaux ont été engagés, dont la main d'œuvre a été assurée par le club. Une dépense supplémentaire a cependant été obligatoire au vu de la montée en division régionale. En effet, les normes imposaient la mise en place de faïence au sol et aux murs ce qui explique le surcoût et la demande de fonds de concours. M. Jean-Pierre TESTUT remercie le conseil départemental pour son aide financière sur ce projet.

M. le Président rappelle les chiffres de cette demande de fonds de concours :

- Mise en conformité des vestiaires pour le niveau 3^{ème} division régionale

- Budget prévisionnel : 10 808,40 € HT
- Plan de financement prévisionnel :

Fonds de concours de la CCBHAP	5 404,20 €
District	100,00 €
Autofinancement de la commune	5 304,20 €
Total	10 808,40 €

M. Jean-Pierre TESTUT ne prend pas part au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, d'attribuer à la commune de Cahuzac un fond de concours Equipements sportifs de 5 404,20 € pour la mise en conformité des vestiaires du stade de football pour le niveau 3ème division régionale

18. Information sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner

M. le Président fait le point sur le nombre de DIA signées.

M. Gilbert SERRES présente l'historique et les raisons de la signature d'une délégation du droit de préemption à l'EPF dans le cadre de la vente de bâtiments situés dans le centre-bourg de Castelnaud de Gratecambe.

19. Questions diverses

M. le Président interroge l'assemblée sur les questions diverses.

M. Marcel CALMETTE présentent deux questions diverses. La première concerne l'avancée du journal communautaire et les dates de publication, la seconde l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) et son montant sur le territoire.

M. Vincent GOUYOU précise qu'il y a à ce jour un permis de construire accordé à Saint Quentin du Dropt et deux dépôts à Lacaussade et Montauriol mais pas de parcs photovoltaïques au sol en activité et donc pas d'IFER reversée.

M. Glenn VIOLLET ajoute que ces projets nécessitent un temps long, 5 ans environ. Les premiers projets sont aujourd'hui dans leur troisième année. A l'heure actuelle entre 80 et 100 hectares de projet sont envisageables à la fin du mandat sur le territoire, ce qui représente 350 000 euros d'IFER pour la part de la CCBHAP (équivalent à la part reversée au Département).

M. Alain GOUYOU revient sur la modification de fiscalité afin qu'une partie de cette somme soit reversée aux communes.

M. le Président précise qu'il s'agit en effet d'une question à poser. Cette réversion pourrait également être envisagée pour la part départementale. Il revient ensuite sur le journal communautaire, pour lequel le bon à tirer sera proposé le lendemain pour une distribution à partir de la seconde semaine de Février. Il précise que sa réalisation demande du temps.

M. le Président annonce ensuite les dates retenues pour la tenue des deux prochains conseils communautaires : Jeudi 4 Mars 2021 et Jeudi 8 Avril 2021.

M. le Président explique ensuite qu'une dotation de masque a été fournie par la préfecture à la CCBHAP. Celle-ci représentant une dizaine de masques par commune, elle n'a pas été distribuée mais les masques sont à disposition des communes au besoin.

20. Temps d'échange communal : Proposition d'un schéma de la prévention incendie

M. Marcel CALMETTE indique que son intervention fait suite à celle de M. Adrien TEYSSEDOU lors du précédent conseil communautaire. Il insiste sur le fait que chaque projet de construction ou de rénovation soumis à une autorisation d'urbanisme, notamment lorsqu'ils sont isolés, doivent être protégés d'un point de vue de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Il propose donc la tenue d'un groupe de travail. Il rappelle l'historique de cette obligation, loi de 2010, mise en application par le Préfet par arrêté en 2017. Un groupe de parlementaires a été missionné pour mettre en avant les problématiques locales.

Il propose donc de travailler à l'échelle de la communauté afin de faire remonter, sous forme de note, les problématiques locales du territoire de la CCBHAP, pour tenter d'assouplir le dispositif prévu par l'arrêté préfectoral.

La mission parlementaire doit rendre son rapport au mois de mai ou juin.

Il fait donc un appel aux volontaires pour travailler sur cette thématique :

Mme Agnès COUDERC, M. Henri MATTANA, M. Gilbert SERRES, M. Matthieu FLANDROIS, Mme Monique AUCHE, M. Janik CAZETTE, M. Guy POUUEYMI DANETTE, Mme Brigitte PAYERAS, M. Jean-Paul DESTIEU, M. Adrien TEYSSEDOU, M. Jean-Paul PAPE, Mme Jocelyne COLLIANDRE et Mme Marie-Christine BICHE sont volontaires pour travailler sur cette note au côté de M. Marcel CALMETTE.

M. Matthieu FLANDROIS présente l'exemple de Montaut qui a comptabilisé le nombre de points nécessaires pour couvrir son territoire, c'est-à-dire 15. L'investissement est donc impossible à l'échelle de la commune. Il présente également son cas personnel dans le cadre d'un projet locatif.

M. Henri MATTANA présente, à son tour, les problématiques de Pailloles, dans un premier temps pour la partie urbanisée puis dans la partie rurale.

M. Adrien TEYSSEDOU présente à son tour les problématiques financières de ces règles, s'additionnant aux problématiques d'insertion en lien avec les Architectes des Bâtiments de France et les aléas Feux Forts. Il met en avant la nécessaire mutualisation des moyens et des compétences de chacun, de la cartographie à un groupement d'achat.

M. Marcel CALMETTE approuve la mutualisation des compétences et des moyens afin de réaliser une économie à l'échelle de la CCBHAP, et précise que ces investissements sont éligibles à la DETR.

M. le Président remercie l'ensemble des participants et clôture la séance.

Fin du conseil communautaire à 23h11.

La secrétaire de séance,

Agnès COUDERC.

Le Président,

Auguste FLORIO.